

25 septembre 2015

**Réunion de l'Instance
interministérielle de dialogue
social sur la réforme
territoriale de l'État**

Lettre de mission :

Non réceptionnée à ce jour.

Équipe de préfiguration :

Mme **Anne MISTLER**, directrice préfiguratrice de la DRAC ACAL, directrice régionale des affaires culturelles d'Alsace.

Dans la situation actuelle, la directrice préfiguratrice travaille en étroite collaboration avec les deux directeurs régionaux des DRAC Champagne-Ardenne et Lorraine.

Elle s'appuie par ailleurs sur le secrétaire général et la responsable des ressources humaines de la DRAC Alsace pour élaborer les propositions organisationnelles du macro-organigramme et pour préparer le chantier du micro-organigramme.

Organisation cible :

Au 1^{er} janvier 2016, l'équipe de direction de la DRAC ACAL, dont le siège sera à Strasbourg, sera composée de **10 personnes de catégorie A** :

- **la directrice régionale** ;

- **3 directeurs(trices) adjoints(tes) territoriaux(riales)** basés à Strasbourg, Metz et Châlons chargés(ées) d'être l'appui de la directrice régionale dans la définition du pilotage stratégique dans leur champ de spécialité (création à Strasbourg, démocratisation et industries culturelles à Metz et patrimoine à Châlons).

Ces 3 directeurs(trices) adjoints(tes) territoriaux(riales) sont en même temps responsables hiérarchiques de chaque site (Strasbourg, Metz et Châlons).

- **4 chargés de mission**, basés à Strasbourg, chargés d'appuyer la directrice régionale sur les secteurs suivants :

- enseignement supérieur culture et Universités ;
- communication et observation culturelle ;
- politique transfrontalière ;
- architecture et coordination des STAP.

- **1 secrétaire général**, basé à Strasbourg, chargé(e) d'être l'appui de la directrice régionale dans le pilotage et la coordination administrative, financière et logistique des 3 sites ;

- **1 directeur(ice) des ressources humaines**, basé(e) à Strasbourg, chargé(e) d'être l'appui de la directrice régionale dans le pilotage et la coordination des équipes RH des 3 sites.

Implantations :

- 3 sites opérationnels à Strasbourg (siège), Châlons-en-Champagne et Metz ;
- 10 unités territoriales correspondant aux STAP actuels. Conformément aux décisions prise en conseil des ministres du 31 juillet 2015, les 8 STAP isolés géographiquement de ces 3 sites pourrait progressivement être co-localisés avec les DDT.

Chiffres clés :

Nombre de mobilités fonctionnelles 2015 - 2019 (maximum) : 10

Nombre de mobilités géographiques 2015 -2019 (maximum) : 5

Évolution des postes 2015/2018 par site :

- Strasbourg : +6
- Châlons-en-Champagne : -2
- Metz : -4

Le regroupement progressif des missions en fonction de la spécialité des sites permettrait, si nécessaire, de générer une économie d'emploi de 2,8 ETP entre 2015 et 2018 si nécessaire.

Étapes clés jusque 2018 :

- 1er janvier 2016 : mise en œuvre de la DRAC ACAL / équipe de direction constituée (10 personnes).
- De 2016 à 2018 : renforcement des fonctions support sur Strasbourg (+2,6 ETP)

Renforcement de la spécialité patrimoine à Châlons-en-Champagne : regroupement des missions de gestion de la redevance d'archéologie (+0,4 ETP) et de la carte archéologique préventive, centralisation progressive de la mission de protection des monuments historiques (+0,8 ETP).

Renforcement de la spécialité démocratisation et industries culturelles à Metz : affectation du conseiller cinéma/audiovisuel à Metz (+1 ETP), centralisation des questions de l'économie et de la chaîne du livre par changement d'affectation en interne.

Renforcement de la spécialité création à Strasbourg : centralisation des licences d'entrepreneurs de spectacle (économie d'un ETP).

Au sein des trois DRAC, la question de la réforme territoriale a été abordée lors de chaque réunion du comité technique et du CHSCT depuis septembre 2014.

Des réunions informelles ont par ailleurs été organisées par chaque directeur régional avec les représentants du personnel, afin de leur présenter les avancées de la réforme ainsi que les premières lignes directrices d'organisation présentées dans le cadre du CAIR.

Le projet de macro-organigramme élaboré sur la base des consultations locales de fin 2014 dans le cadre de la revue des missions et des comptes rendus des groupes de travail qui se sont réunis début 2015 sur les thématiques « patrimoines », « création » et « action culturelle », a été présenté lors d'un comité technique inter-régional informel (CTIR) présidé par M. le Préfet préfigurateur le 30 juin 2015 à Strasbourg.

La directrice régionale préfiguratrice a réuni le personnel de la DRAC Alsace le 4 septembre 2015 afin de présenter l'actualité liée à la réforme territoriale. Les 14 et 15 septembre 2015 à Metz et Châlons-en-Champagne la DRAC poursuit les rencontres avec le personnel de ces deux DRAC.

Une réunion conjointe des trois comités techniques sera organisée le 1er octobre 2015 à Metz.

Lettre de mission :

Non réceptionnée à ce jour.

Équipe de préfiguration :

Les trois directeurs régionaux :

- **Danièle Giuganti**, Directrice de la DIRECCTE d'Alsace, Préfiguratrice DIRECCTE ACAL ;
- **Patrick Aussel**, Directeur régional de la DIRECCTE de Champagne Ardenne ;
- **Paul De-Vos**, Directeur régional de la DIRECCTE de Lorraine, également chargé de formuler des propositions pour la création de l'UT interdépartementale Meuse-Meurthe et Moselle pour le 31 octobre prochain.

Quatre responsables de projet qui ont chacun une lettre de mission depuis la mi-juin :

- **Aline Birck**, Secrétaire Générale de la DIRECCTE de Lorraine ;
- **Daniel Gallissaires**, Chef du Pôle 3 E de la DIRECCTE d'Alsace ;
- **Christian Jeannot**, Chef du Pôle Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie de la DIRECCTE de Lorraine ;
- **Philippe Sold**, Chef du Pôle Politique du travail de la DIRECCTE d'Alsace.

- Fonctions stratégiques regroupées au niveau du Siège, afin de valoriser une approche transversale, assurer le pilotage et la gouvernance au chef-lieu à Strasbourg.
- 3 sites secondaires jumelés, dans les implantations actuelles de Châlons, de Metz et Nancy, exercent les missions opérationnelles de proximité (contrôle et appui au contrôle...), et comportent des « compétences rares » (médiation entreprises, MIT, CRP...).
- Spécialisation sites (Service contentieux à Nancy ; logistique à Châlons,).
- Le réseau des UT passe de 10 à 9 (dont une unité interdépartementale à créer Meuse – Meurthe et Moselle), et pourrait voir un renforcement de ses attributions.
- Les choix ont été dictés par la volonté de :
 - maintenir le maillage de proximité pour les missions « terrain » relevant de la compétence régionale ;
 - conserver le volume d'emplois publics dans les grandes villes ;
 - privilégier les mobilités fonctionnelles sur les mobilités géographiques ;
 - envisager la mutualisation de certaines fonctions (notamment au sein du pôle CCRF, de production des statistiques, de gestion du système d'information).

Le dialogue social institutionnel :

- un CTSD informel des 3 CTSD a eu lieu à Metz le 26 mai 2015, au cours duquel les représentants du personnel ont souhaiter continuer à siéger séparément jusqu'à la fin de l'année ;
- jusqu'à l'été : les trois CTSD ont été réunis séparément, informés des orientations de la remontée du 30 juin et du calendrier à venir ;
- les arrêtés prévoyant les réunions conjointes pour examiner les questions communes liées à la mise en place des services entre en vigueur à mi-septembre :
 - une première réunion des CTSD conjoints est programmée le 6 octobre ;
 - une première réunion des CHSCT conjoints est programmée le 7 octobre ;
 - une réunion de consultation sera programmée début novembre sur l'étude d'impact et les micro organigrammes.

Les groupes de travail sur la convergence des méthodes de travail et les réorganisations : les agents seront progressivement associés à l'état des lieux, et aux préconisations pour 2016 quant aux dossiers dont ils ont la charge.

Des réunions de l'ensemble des agents des services fusionnés :

- une réunion des personnels des trois services Etudes et Statistiques a eu lieu le 21 juillet dernier ;
- une réunion des personnels des trois pôles Travail est programmée le 9 octobre prochain ;
- d'autres seront programmées avant la fin de l'année.

Les premiers entretiens individuels de l'encadrement intermédiaire ont lieu pour prendre en compte les intentions et contraintes des agents et fixer les premiers pré positionnements et lever les incertitudes.

4 lettres d'information sur la réforme sont déjà parues et diffusés sur l'Intranet.

Lettre de mission :

Non réceptionnée à ce jour

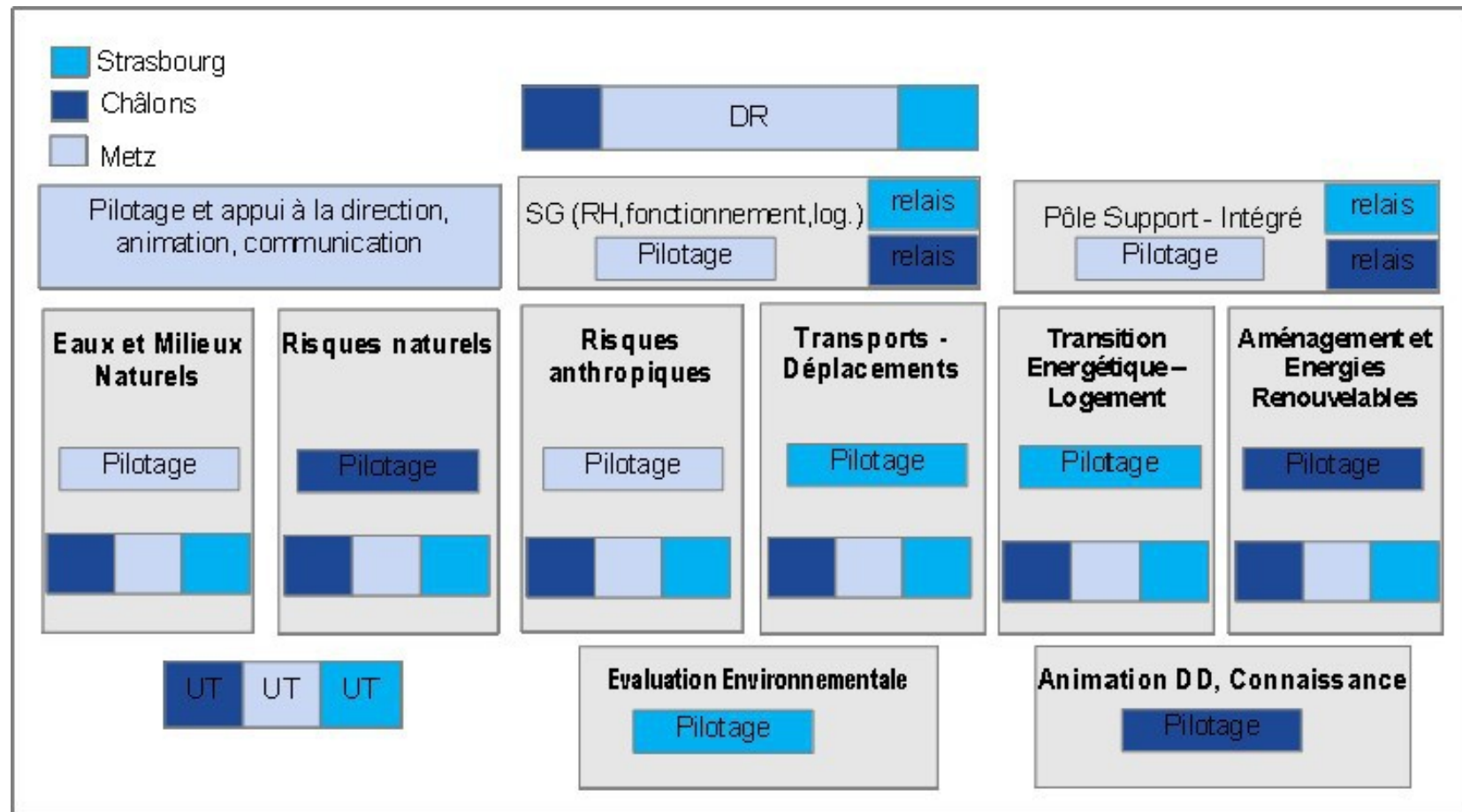
Équipe de préfiguration :

- La directrice préfiguratrice ;
- l'équipe de direction des 3 DR ;
- le chef de service préfigurateur de chaque futur service et mission.

- Organisation multi-sites avec spécialisation fonctionnelle à définir.
- Total des cibles au 31/12/15 : 903 ETP.

- Étapes clé :

1er trimestre 2016 : pré-positionnement , puis gestion de la transition par étapes accompagnées (adaptation aux mobilités fonctionnelles, harmonisation des processus...).



- CT, AG, rencontre des communautés de travail, entretiens déjà réalisés, intranet, ...
- Association de l'encadrement à travers 3 CODIR communs (en mars 2015, avril et mai) et un CODIR commun élargi (juin) :
 - production du diagnostic territorial, analyse de l'organisation de chaque service actuel ;
 - mise en évidence des enjeux de politique publique ;
 - analyse des proximités territoriales, partenariales et fonctionnelles.
- Association des agents au travers de travaux préparatoires au micro-organigramme (juin 2015).
- Assemblées générales en juin et en septembre dans chacune des régions.
- Réunion d'échanges avec les organisations syndicales et CT conjoint en juin.
- Réunion régulières des CT et CHSCT sur les 3 implantations.
- Réunion de CT (le 2 octobre), et CHSCT communs à l'automne 2015.

Lettre de mission :

Du ministre de l'agriculture nommant le DRAAF préfigurateur et fixant le cadre du travail de préfiguration (en date du 6 août 2015).

Équipe projet :

Constituée des DR et DR adjoints, et de 6 chefs de projets (un par domaine : secrétariat général, alimentation, enseignement agricole, alimentation, statistiques, économie agricole, forêt-bois).

Désignée après des entretiens individuels avec les chefs de service des 3 DRAAF.
Information faite à la communauté de travail le 4/09/15.

Organisation cible, implantations :

Secrétariat général

- 4 pôles : Budget, RH, SI, FC
- antennes de proximité à Metz et Strasbourg
- CPCM sur sites

DR

DR adjoint

Châlons

DR adjoint

Metz

DR adjoint

Strasbourg

Missions rattachées :

- Pilotage et performance, agroécologie
- Défense, Bassin hydrographique
- communication, coopération transfrontalière, emploi

Economie agricole et agro-alimentaire

- 4 pôles dont 2 à Châlons, un à Metz (élevage) et un à Strasbourg (en lien avec programmes européens)
- antennes FAM sur chaque site selon spécialisations

Information statistique et économique

- 3 pôles dont 2 à Châlons (antennes à Metz et Strasbourg) et pôle enquêtes à Metz

Forêt et bois

- 3 pôles à Metz

Formation et développement (enseignement agricole)

- 3 pôles à Metz, 1 pôle à Strasbourg
- antennes de proximité à Châlons et Strasbourg

Alimentation

- 4 pôles :
- coordination à Strasbourg,
- 1 pôle inspection par site

Chiffres clés :

Effectifs *	Strasbourg	Châlons	Metz
Avant réforme	80	88	97
Part / total avant réforme	30%	33%	37%
Après réforme	79	98	88
Part / total après réforme	30%	37%	33%

*Comparaison à schéma d'emploi constant

Mobilités fonctionnelles ou géographiques prévisionnelles : 25 %

Étapes clés jusque 2018 :

- directeurs et chefs de service nommés début 2016 ;
- à partir de l'automne 2015 : bourse d'emploi interne selon des modalités à définir en concertation avec les OS ;
- organisation progressive des services selon les calendriers spécifiques de chaque domaine d'activité.

- Information et dialogue hebdomadaire dans chacun des trois comités de direction.
- Réunions communes des 3 comités de direction, (20 avril 2015 à Metz, 18 mai à Strasbourg, 15 juin à Châlons).
- Réunions régulières informelles des directions avec les représentants du personnel des comités techniques (3 à 4 réunions tenues par DRAAF).
- AG des personnels dans chaque DRAAF le 18 juin.
- Réunion commune des 3 CT (7 mai, 22 juin en présence du préfet préfigurateur) ; organisation d'une nouvelle réunion pour recueillir l'avis des représentants des personnels sur le macro-organigramme.
- Diffusion d'informations sur le site intranet de chacune des DRAAF (documents de cadrage, de diagnostics des DRAAF...) jusqu'à septembre 2015, puis ouverture d'un intranet commun le 4 septembre 2015.
- Note aux agents le 31 juillet informant de la mise en place d'une équipe projet.
- Édition d'une lettre interne de préfiguration (N°1 diffusée le 4 septembre).
- Conduite d'entretiens de pré-positionnement des agents après la consultation sur le macro-organigramme.
- Organisation d'une sortie conviviale des 3 DRAAF le 6 octobre.

Lettre de mission :

Du Secrétariat général des ministères sociaux (semaine 38).

Équipe projet constituée :

- Mme **Eve KUBICKI**, Directrice départementale de la cohésion sociale du Bas Rhin ;
- M. **Franck Parent**, Attaché principal DRJSCS51 ;
- Mme **Brigitte Person**, Attachée principale DRJSCS51 ;
- Mme **Muriel Hette**, IASSHC, DRJSCS54 ;
- Mme **Florence Jeandel**, Chargée de communication DRJSCS54 ;
- M. **Damien Kleinman**, IJS DRJSCS67 ;
- M. **Philippe Vandais**, IJS DRJSCS67 ;
- M. **Max Pinson** DRA DRJSCS67.

Comité de suivi :

Composé des trois directeurs régionaux et de la DDCS67.

Création d'une DRDJCS pour renforcer et optimiser le réseau jeunesse sports et cohésion sociale :

- renforcer, les effectifs et les fonctions des DDCS(PP) des nouveaux et anciens sièges ;
- organiser, sous l'égide du CAR, la collaboration interdépartementale pour apporter un appui à l'ensemble des DDCS(PP) de la région ;
- améliorer les modalités de travail et l'articulation entre les échelons régional et départemental.

Les nouvelles directions seront créées juridiquement au 1er janvier 2016.

Elles disposeront de trois ans pour converger et achever leur nouvelle organisation.

- Réunion d'information des agents des DRJSCS ACAL en présence de la DRJSCS préfiguratrice et du directeur régional les 9 septembre à Strasbourg, 10 septembre à Nancy et 16 septembre à Châlons.
- Rencontre informelle des membres des trois CT DRJSCS aux mêmes dates.
- Rencontre des directeurs départementaux du réseau le 14 septembre DDCS-PP 67 et 68 (visio), DDCS-PP54/55/57/88 le 17 septembre et DDCSPP51/52/10/08 le 18 septembre.
- Rencontre agents DDCS67 et OS en cours de calage.
- Réunion du CT CONJOINT DRJSCS en octobre et novembre ainsi que du CT DDCS67 (sous réserve de modification de calendrier et modalités à préciser).

Lettre de mission :

Signée par le directeur général de l'Insee le 3 septembre.
Diffusée aux agents et aux OS le 7.

- Les conditions de réussite de la réforme des services de l'Insee en ACAL ;
- Les principes et livrables du schéma d'organisation ;
- La coordination de l'accompagnement RH ;
- Le pilotage et l'assistance de la direction générale de l'Insee.

Équipe projet constituée pour la préfiguration :

Les trois comités de direction des trois directions régionales

(choix précisés dans la note du directeur général du 1er juin)

Trois implantations actuelles :

Reims (136 agents), Nancy (147 agents), Strasbourg (105 agents).

Orientations :

- maintien de l'ensemble des sites actuels ;
- regroupement des fonctions de pilotage au siège de la DR ;
- regroupement des activités d'études et de diffusion (conduites actuellement au sein de trois SED) sur un site unique, dans l'établissement situé au chef-lieu de la future région ;
- pas de modification de l'organisation de la production statistique dans le cadre de la réforme territoriale ;
- le site de Metz, qui dépend de la direction générale, n'est pas dans le champ de la RT.

Communication interne au personnel :

- lors des étapes clés de la préfiguration dans les établissements ;
- lors des « journées du personnel » dans les établissements ;
- dans les comptes-rendus des comités de direction de l'Insee et ceux des établissements.

Avec les représentants du personnel :

- Niveau établissement :

- réunions informelles régulières ;
- en CTSD avant l'été.

- Niveau ACAL :

- CTSD conjoint prévu après le 15 octobre.